



DE PAR LE ROI.

---

EXTRAIT  
DES REGISTRES  
DE LA MONNOIE DE LILLE.

Du 5 Juin 1784.

**L**ES GÉNÉRAL ET CONSEILLERS DU  
ROI tenant le Siège de la Monnoie de  
Lille, pour les Provinces de Flandres, Artois,  
Hainaut & Cambresis :

Vu le Procès-verbal de Visite & saisie faite par les  
Jurés-gardes orfèvres de la ville de Bergues St. Vinoc,

sur François Olive , Horloger au Village de Bouf-  
becque , de plusieurs paires de Boucles , tant d'ar-  
gent que de cuivre , plaquées en argent , & autres  
bagatelles reprises audit Procès - verbal ; la signifi-  
cation faite audit Olive , avec assignation à comparoir  
pardevant nous , le vingt - neuf Mai dernier ; ses  
moyens de défenses ; Conclusions du Procureur du  
Roi ; Tout considéré.

N O U S avons déclaré & déclarons lesdits  
Effets saisis acquis & confisqués , pour deux tiers ,  
au profit du Roi , l'autre tiers à celui des Jurés-  
gardes de Bergues ; auquel effet ils seront por-  
tés au Change de cet Hôtel , pour y être fondus  
& convertis en espèces aux coins & Armes de  
Sa Majesté , dont le Directeur se chargera en  
recette pour en compter , préalablement pris les  
frais & mises de Justice ; lui défendons de récidiver ,  
à peine de cinq cens livres d'amende ; ordonnons  
que la présente Sentence soit imprimée , & , à la  
diligence du Procureur du Roi , lue , publiée &  
affichée dans toutes les Villes & Lieux de notre  
Département , ce qui sera exécuté nonobstant op-  
position ou appellation quelconques , & sans pré-  
judice d'icelles ; mandons au premier notre Huif-

( 3 )

fier requis, de faire, pour l'exécution des présentes, tous Actes & Exploits nécessaires.

Fait au Siège Royal de la Monnoie de Lille,  
le cinq Juin mil sept cent quatre - vingt - quatre.

*Signé*, LIBERT.

---

A Lille, de l'Imprimerie de N. J. B. PETERINCK - CRAMÉ,  
Imprimeur ordinaire du Roi. 1784.